

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Protection du captage « La Peupleraie » situé sur la commune de Sainte-Geneviève-Les-Gasny

Maître d'ouvrage : communauté d'agglomération Seine-Normandie-Agglomération

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/21/071, il a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire en vue de :

- déclarer d'utilité publique, les opérations et travaux relatifs à la dérivation des eaux permettant le prélèvement pour l'alimentation en eau potable du dit captage,
- déclarer d'utilité publique, la mise en place des périmètre de protection et servitudes associées autour du captage,
- délimiter exactement les parcelles assujetties aux servitudes de protection.

Cette enquête se déroulera du **jeudi 3 février 2022 à 9h00 au lundi 21 février 2022 à 12h00** sur le territoire de la commune de Sainte-Geneviève-Les-Gasny, siège de l'enquête. Le maître d'ouvrage est la communauté d'agglomération Seine-Normandie Agglomération.

Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Rouen, pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations lors des permanences à la mairie de Sainte-Geneviève-Les-Gasny le :

- **jeudi 3 février 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **mardi 8 février 2022 de 16h00 à 19h00,**
- **lundi 21 février 2022 de 9h00 à 12h00.**

En dehors de ces permanences, le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment, une notice explicative, une étude géologique, une étude hydrogéologique, l'arrêté préfectoral n°DDTM/SEBF/15/190 du 4 décembre 2015 portant déclaration d'existence au titre de l'article R214-53 et autorisant le prélèvement permanent issu du captage de « La Peupleraie », l'avis de l'hydrogéologue agréé, et déposer ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouvertures habituels au public de la mairie de Sainte-Geneviève-Les-Gasny, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Sainte-Geneviève-Les-Gasny, ou par courriel à pref-projet-lapeupleraie@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur) avant l'expiration du délai de l'enquête soit le lundi 21 février 2022 à 12h00. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : <http://www.eure.gouv.fr>

Rubriques : Politiques publiques/Environnement/Consultations et enquêtes publiques/Enquêtes publiques/captage la Peupleraie. Celles déposées sur les registres papier seront susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'issue du rapport du commissaire-enquêteur.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse susvisée. Il pourra être consulté en versions papier et numérique, à la préfecture de l'Eure, au service juridique interministériel et des procédures environnementales, mission environnement et aménagement aux jours et heures habituels d'ouverture.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pour chacun des deux volets de l'enquête, sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Sainte-Geneviève-Les-Gasny, à la préfecture de l'Eure et consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure dans les mêmes conditions de délai.

Le préfet de l'Eure est l'autorité compétente pour prendre par arrêté préfectoral, le cas échéant, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité nécessaire à la réalisation du projet.

Toutes les mesures devront être mises en place par la mairie de Sainte-Geneviève-Les-Gasny pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Sainte-Geneviève-Les-Gasny, sur les lieux du projet, et publié sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET